

LETTRÉ CIRCULAIRE A L'ATTENTION DES PARENTS D'ÉLÈVES DONT LES ENFANTS UTILISENT LES TRANSPORTS SCOLAIRES «SCOL'TUS»



RENTREÉ SCOLAIRE 2018-2019

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, c'est le Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais (SITUS) et non plus le Département qui assure, conformément à la Loi NOTRe, le transport scolaire des élèves des 44 communes suivantes :

ACY, BAGNEUX, BELLEU, BERZY-LE-SEC, BILLY-SUR-AISNE, BRAYE, BUCY-LE-LONG, CHAUDUN, CHAVIGNY, CHIVRES-VAL, CIRY-SALSOGNE, CLAMECY, COURMELLES, CROUY, CUFFIES, CUISY-EN-ALMONT, DOMMIERS, FONTENOY, JUVIGNY, LEURY, MARGIVAL, MERCIN-ET-VAUX, MISSY-AUX-BOIS, MISSY-SUR-AISNE, NEUVILLE-SUR-MARGIVAL, NOYANT-ET-ACONIN, OSLY-COURTIL, PASLY, PERNANT, PLOISY, POMMIERS, ROZIERES-SUR-CRISE, SACONIN-ET-BREUIL, SEPTMONTS, SERCHES, SERMOISE, TARTIERS, TERNY-SORNY, VAUXBUIN, VAUXREZIS, VENIZEL, VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, VREGNY et VUILLERY.

Aussi, le SITUS tient à Informer les parents d'élèves domiciliés dans l'une des communes ci-dessus mentionnées qu'il leur faudra se rendre à leur Mairie pour inscrire leurs enfants avant le samedi 14 Juillet 2018 afin que ceux-ci puissent bénéficier du transport scolaire «Scol'Tus». Au delà de cette date, il sera impossible au SITUS de délivrer les cartes pour la rentrée scolaire 2018-2019.



Pour toute nouvelle inscription, une photo de l'enfant et une pièce d'identité seront demandées. Pour les élèves déjà inscrits en 2017-2018, les parents d'élèves devront se présenter en Mairie avec la dernière carte «Scol'Tus» de l'enfant, pour validation.

En fonction des dispositions établies par la commune du domicile, il leur sera possible de retirer leur carte «Scol'Tus» **dès le mardi 21 Août 2018 en Mairie ou à la boutique-bus**, 8 rue de la Buerie à Soissons (à proximité du parvis de la cathédrale). Les fiches d'inscription ainsi que toutes les informations nécessaires aux parents, sont disponibles sur notre site internet en tapant «SCOL'TUS».

Les parents peuvent joindre le S.I.T.U.S tous les jours du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 8h30 à 18h00 en appelant la Centrale «Mobilinfos» au 03.23.53.50.50. Toute demande sera traitée dans les meilleurs délais.

Pour les élèves dont les parents ne sont pas domiciliés dans les 44 communes desservies par le SITUS, il convient à ces derniers de s'adresser, dès maintenant, à la **Région des Hauts-de-France - Service des Transports au 03.74.27.00.02** ou en consultant le site internet à l'adresse suivante: <http://www.hautsdefrance.fr/categorie/dossiers/transport-scolaire/>.

Didier Boda
Président du SITUS

Les nouvelles grilles horaires des services «SCOL'TUS», pour la rentrée scolaire, 2018-2019 seront consultables sur le site Internet www.mobilinfos.org rubrique «SCOL'TUS» dès le 21 Août 2018



Flasher le QRcode pour accéder directement au site internet Mobilinfos.